



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

### **Une décision historique à concrétiser : *Inscription de l'IVG dans la Constitution***

La Grande Loge Féminine de France se réjouit de l'avancée des droits des Femmes, une nouvelle page s'ouvre.

Le 30 janvier, à l'Assemblée Nationale, puis le 28 février au Sénat, les parlementaires ont adopté le projet de loi visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse.

***"La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse »***

La Grande Loge Féminine de France, à l'instar de ses pionnières telles Yvonne Dornès (co-fondatrice du Planning Familial) et Yvette Roudy (ministre des Droits de la femme) a toujours été aux côtés des femmes qui se battent pour leurs droits du libre choix et de la libre disposition de leur corps.

Elle rappelle que l'avortement autorisé depuis 49 ans, est toujours menacé par les tenants d'un « ordre moral » qui dénie aux femmes leurs droits.

Elle émet le vœu que la France devienne le premier pays au monde à reconnaître, dans sa constitution, la liberté de recourir à l'IVG, ouvrant ainsi l'espoir à chaque femme de pouvoir disposer librement de son corps.

CONTACT

[communication@glff.org](mailto:communication@glff.org)

Paris, le 29 février 2024

## GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE